

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal  
tenue le 2 février 2016 à 19h30 à la salle du conseil située au  
300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.**

**Sont présents :** MM. Roland Leroux, MAIRE  
Yves Lapointe, CONSEILLER  
Germain Dupuis, CONSEILLER  
Francis Boucher, CONSEILLER  
Alexis Morin-Turgeon, CONSEILLER  
  
Mme Marie-Ève Paradis, CONSEILLÈRE

Tous les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h35 par M. Roland Leroux, maire, Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

**01-02-2016**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets ci-dessous au point varia et en le laissant ouvert pour la séance.

- Logo
- Internet

**02-02-2016**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JANVIER 2016**

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 12 janvier 2016 soit adopté en modifiant la résolution 12-01-2016 pour inscrire 5hresx20 \$/ hre =100\$.

**RAPPORT DU MAIRE**

M. le maire a fait un rapport verbal pour le mois de janvier 2016.

**03-02-2016**

**PARTICIPATION FINANCIÈRE AU TRANSPORT ADAPTÉ POUR 2016**

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte de payer la contribution municipale au Transport adapté Trans-Apte au montant de 1 483,90\$ pour l'année 2016.

**04-02-2016**

**COTISATION ET ABONNEMENT 2016**

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le paiement de commandites 2016 pour : École Chanoine Beudet de Saint-Pascal (gala des mérites - 50\$, album des finissants - 50\$), Action chômage - 50\$, Cercle des Fermières de Saint-Joseph - 100\$ et le Tournoi provincial Desjardins Atome /Peewee 2016 - 50\$.

**05-02-2016**

**APPUI À L'O.T.J POUR SA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE 500\$ AU FDMK POUR LE VOLET « ACTIVITÉS »**

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'année 2016, la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska entend soutenir l'organisation et la réalisation du Festival « *Boule de neige* » sur son territoire, et ce, en

date du 4 mars.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité que la municipalité appui la demande d'aide financière de 500 \$ de l'OTJ au FDMK dans le cadre du *Volet activités* pour l'organisation du Festival « *Boule de neige* » 2016. Mme Marie-Ève Paradis, membre de l'O.T.J., est désignée comme répondante et est autorisée à signer les documents.

06-02-2016

**AVIS DE MOTION 2015-218/RÈGLEMENT RELATIF AUX  
COMMERÇANTS NON-RÉSIDENTS (COLPORTEURS)  
APPLICABLE PAR LA SQ**

M. Germain Dupuis, conseiller, donne avis de motion qu'il y aura, à une prochaine séance l'adoption d'un règlement relatif aux commerçants non-résidents (colporteurs) applicable par la SQ.

07-02-2016

**PROBLÉMATIQUE DE COUVERTURE DU RÉSEAU SANS FIL  
DANS LA CIRCONSCRIPTION DE MONTMAGNY-L'ISLET-  
KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP**

**CONSIDÉRANT QUE** la couverture du réseau sans fil dans la circonscription de MLKRDL est déficiente, et ce, depuis de nombreuses années;

**CONSIDÉRANT QUE** la téléphonie sans fil cellulaire est devenue, au fil des années, un service essentiel à la sécurité des familles et des travailleurs et au développement économique des organisations d'un territoire et que la couverture du service d'urgence 911, défrayé par les usagers, est lacunaire sur ce territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les signataires de cette résolution sont les représentants des MRC, des villes et des municipalités énumérées ci-dessous qui veillent avec diligence à la qualité de vie de leurs citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** les entreprises de télécommunications sans fil, leurs représentants, leur association ainsi que leurs dirigeants sont tenus de s'efforcer de garantir le service à tous leurs abonnés, sans égard à leur localisation sur le territoire, où qu'ils soient;

**CONSIDÉRANT QUE** des problématiques semblables ont été observées et réglées au Canada auparavant dans des communautés impliquées à les résoudre, ce que nous nous engageons à faire, conditionnellement à des aides financières nous permettant de réaliser un tel projet à un coût acceptable pour nos citoyens;

**CONSIDÉRANT QU'**une solution commune doit être mise de l'avant promptement par les parties impliquées soit les entreprises de télécommunications sans fil, le CRTC, Industrie Canada et les communautés pour répondre aux besoins des populations soit aux clients des diverses entreprises de service;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des villes et des municipalités de la circonscription sont étroitement liées par leurs économies, leurs organismes et leurs populations solidairement constitués en MRC, la problématique est d'ordre régional;

**CONSIDÉRANT QUE** le CRTC a l'obligation d'exercer son devoir pour élaborer et faire cheminer des pistes de solution auprès de l'industrie et l'industrie représentée par l'Association canadienne des télécommunications sans fil se doit d'être à l'écoute de ses membres;

**CONSIDÉRANT QUE** toute une région se mobilise pour régler définitivement cette problématique de couverture au réseau, à

l'initiative du Comité pour le service cellulaire équitable de l'Islet, et que par le biais de son député fédéral, prévoit entreprendre les actions nécessaires pour mettre de l'avant cet important enjeu auprès des autorités concernées.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Nous demandons au gouvernement canadien de prévoir des programmes d'aides financières afin de permettre aux milieux ruraux de régler cette problématique,

Nous demandons au ministre de l'Industrie de faire un suivi pressant sur cet enjeu qui concerne, tout l'Est du Québec,

Nous demandons au CRTC d'exercer toutes les pressions nécessaires auprès de l'industrie pour qu'il trouve une solution aux divers problèmes de couverture sans fil de notre circonscription,

Nous demandons une rencontre formelle avec le président et premier dirigeant de l'Association canadienne des télécommunications sans fil par le biais de notre député Bernard Généreux et de nos préfets, pour entamer des discussions auprès des membres de l'industrie visée sur notre territoire, pour trouver des solutions concrètes pour résoudre le problème de couverture,

Nous demandons qu'une rencontre formelle avec des représentants des entreprises touchées, les représentants des quatre MRC ainsi qu'un représentant du Comité pour le service cellulaire équitable de l'Islet ait lieu lors d'un forum organisé dans la circonscription avec la participation des municipalités qui vivent la problématique de couverture téléphonique pour trouver des solutions à long terme,

Il est donc proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et envoyée au député fédéral de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-loup M. Bernard Généreux, au président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes M. Jean-Pierre Blais, au président et premier dirigeant de l'Association canadienne des télécommunications sans fil M. Bernard Lord, ainsi qu'au ministre de l'Industrie du Canada, l'honorable Navdeep Bain.

**08-02-2016**

#### **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres que les salaires du mois de janvier (incluant les DAS de la période) au montant de 8 222.39 \$ et que les comptes à payer totalisant un montant 33 547,13 \$ soient acceptés. Le conseil autorise le paiement des factures suivantes : Électronique Mercier suite à une erreur de paiement par le Service de garde, Promotion Kamouraska et remplacer le paiement de 574,88 pour 373,67 de la COMBEQ effectué en janvier 2016, pour un grand total de 43 130,48 \$.

**09-02-2016**

#### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents, la séance est levée à 21h09.

---

**Roland Leroux, maire**

---

**Nathalie Blais, directrice-générale**

